

# Finances & Budget

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 16 décembre 2019, a procédé au vote du budget primitif 2020 ; ce budget ne tient pas compte du résultat de l'année précédente, l'exercice n'étant pas clos ; l'affectation du résultat 2019 s'effectuera dès l'approbation du compte de gestion, réalisé par le Trésorier de Blois Agglomération et du compte administratif de la commune au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020.

## Budget primitif 2020

Le budget s'équilibre à :

- 7 860 000 € pour la section de fonctionnement
- 3 300 000 € pour la section d'investissement

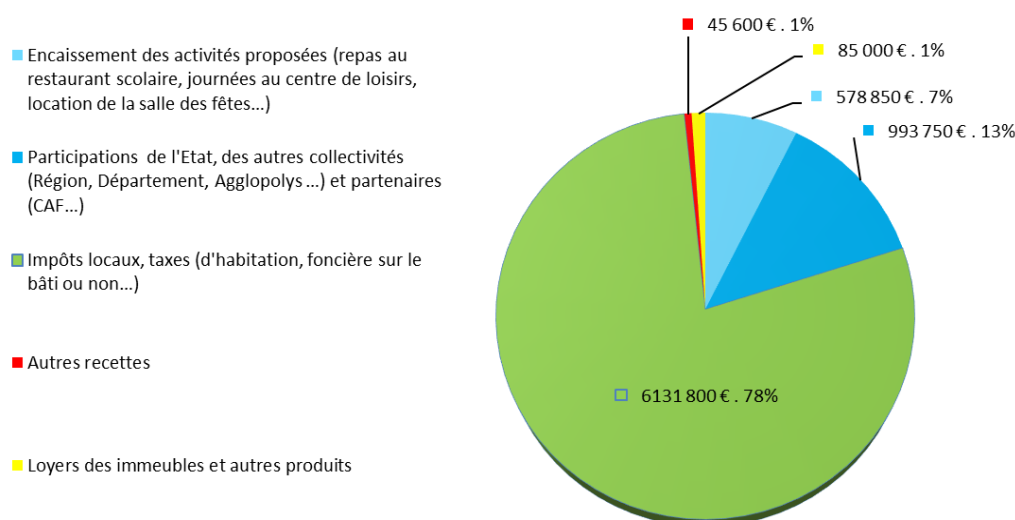
### La section de fonctionnement (dépenses et recettes courantes)

#### Les recettes :

Les deux principaux postes sont les « impôts & taxes » et les « dotations & participations » composés principalement :

- des impôts locaux estimés à 3.526 000 € qui représentent 45 % des recettes de fonctionnement.
- de la fiscalité reversée par la communauté d'agglomération « Agglopolys » de 1.922.100€ qui représente 24 % des recettes de fonctionnement (attribution de compensation & dotation de solidarité communautaire).
- de la dotation forfaitaire versée par l'Etat estimée à 406.000 € qui représente 5 % des recettes de fonctionnement.

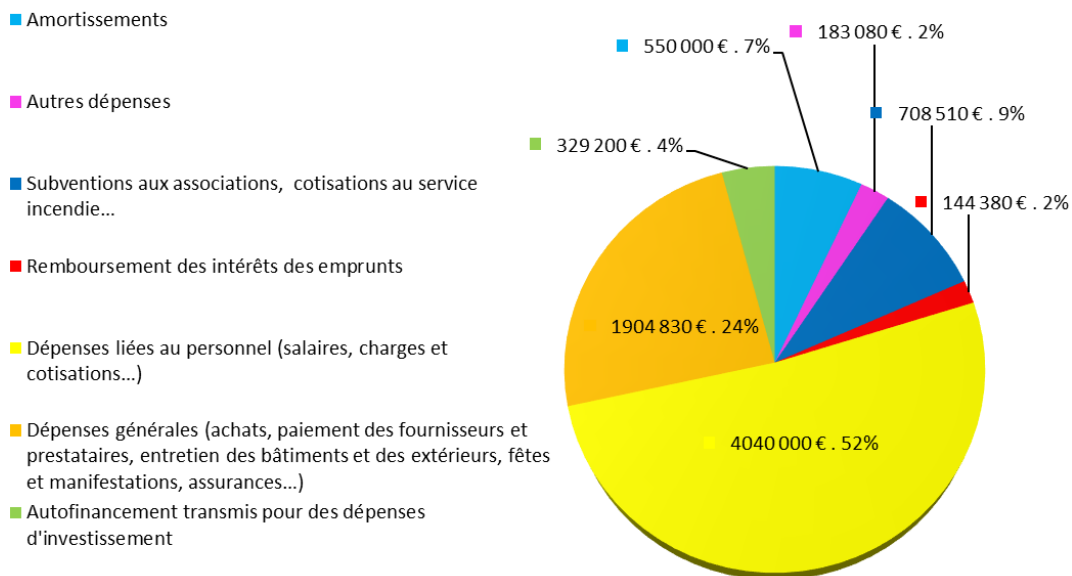
#### **BP 2020 Recettes de fonctionnement : 7 860 000 €**



## Les dépenses :

- ➔ Le poste principal est représenté par les charges de personnel, soit 52 % des dépenses de fonctionnement.
- ➔ Les charges à caractère général représentent 24% des dépenses de fonctionnement.

### BP 2020 Dépenses de fonctionnement : 7 860 000 €

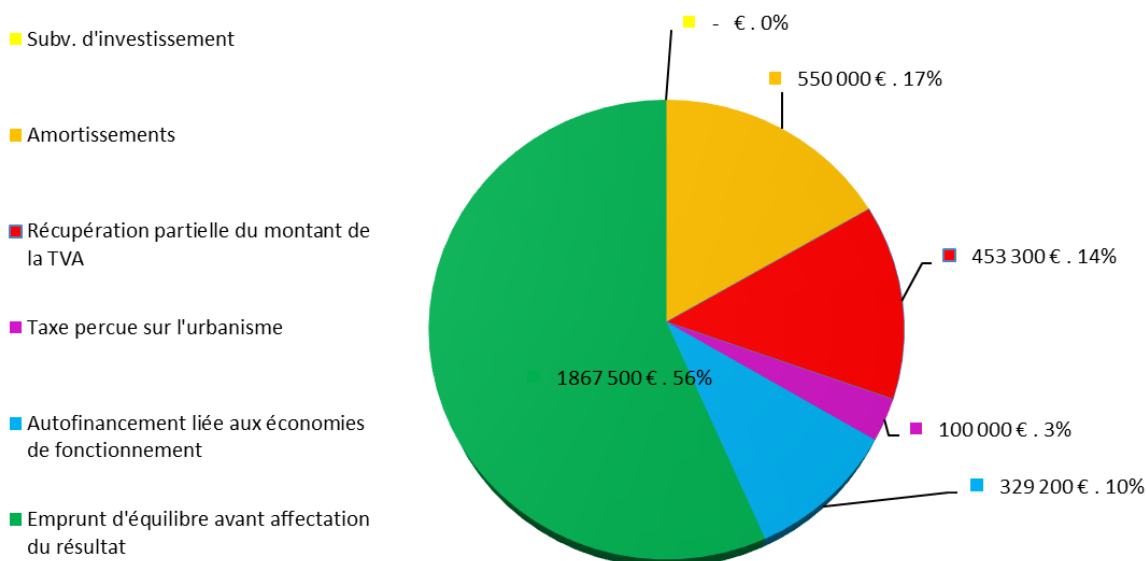


## La section d'investissement

Le programme d'investissement 2020 repose sur l'autofinancement de la commune et l'emprunt.

## Les recettes :

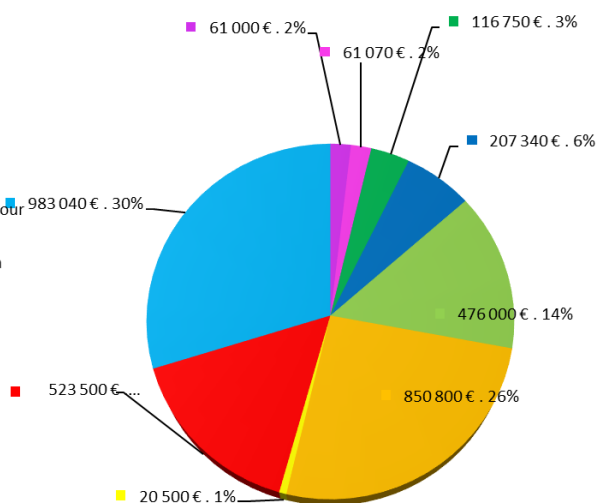
### BP 2020 Recettes d'investissement 3 300 000 €



## Les dépenses :

### BP 2020 Dépenses d'investissement 3 300 000 €

- Cadre de vie, environnement (aménagement des espaces verts, travaux cimetière...)
- Travaux sur les bâtiments des espaces sportifs, achat de matériel (buts, modules, éclairage...)
- Travaux sur les bâtiments des écoles, achat de matériel pédagogique, dépenses informatiques pour les écoles...
- Achat de véhicules, de mobilier, d'électroménager, d'équipement de sécurité, de livres pour la bibliothèque...
- Travaux sur les bâtiments communaux (peintures, travaux d'accessibilité, extension de la Croche Livres, isolation...)
- Travaux de voirie et enfouissement des réseaux (éclairage public, Rue de la République, Grande rue, Basse rue, placette 4 Vents...)
- Autres investissements
- Remboursement du capital des emprunts
- Extension, rénovation école des Noël



## L'endettement

La dette reste maîtrisée ; le capital restant dû début 2020 s'élève à 4 740 546 € ; sur la base d'une population légale actualisée par l'INSEE à 8 104 habitants, la dette par habitant est ramenée à 585 € ; pour information (donnée fin 2018), la moyenne nationale des villes de même taille est de 814 €.